

Redéfinir et mettre en oeuvre le projet d'A.S. :

Une nouvelle dynamique pour l'association sportive dans l'Enseignement Catholique

Le projet d'A.S. fait partie du projet d'EPS, il est obligatoire, et peut être soumis à contrôle (cf. arrêté du 12 février 2007). Il doit être accessible et lisible par tous (élèves, parents, communauté éducative, IPR...).

Son élaboration s'enracine dans la démarche des Assises de l'Enseignement Catholique et les orientations de l'UGSEL.

<http://www.scolanet.org>

I- CONTEXTE :

L'environnement :

- Tissu associatif, Scolaire, autres établissements, Transports en commun, cantine

Les acteurs :

- Enseignants Nombre, homme, femme
- Autres adultes Communauté éducative, intervenants extérieurs, parents

Les installations :


- Intra-muros, Extra-muros.

Exemple de démarche de construction du projet d'AS :

II - LES ATTENTES INSTITUTIONNELLES :

Articulations avec :

- Le projet éducatif,
- le projet d'établissement,
- la démarche des Assises,
- Les projets UGSEL (départemental, régional, national).

DEMARCHE DES ASSISES	ORIENTATIONS DE L'UGSEL	NOTRE PROJET
<p>FAIRE GRANDIR LA PERSONNE</p> <p>L'interdit de l'exclusion</p> <p>Le refus des étiquettes (avoir un parcours sans être réduit à son passé, ses comportements, ses résultats)</p> <p>Le droit à la faille, à l'erreur, à l'échec...</p>	<p>PRENDRE EN COMPTE L'EVOLUTION DE LA PERSONNE ET DE SES ATTENTES</p> <p>Respecter la personne de l'élève en donnant une véritable chance à chacun.</p> <p>Viser au développement global de la Personne.</p> <p>Développer le sentiment d'appartenance en construisant une parole collective.</p>	

III - FONCTIONNEMENT :

- Assemblée générale annuelle,
- Activités proposées
 - compétition,
 - loisir,
 - arbitrage, engagement associatif...
- Calendrier
- Contrôle des présences, convocations.

Exemple de démarche de construction du projet d'AS :

L'image de l'AS, sa communication :

- Information, relations, communication avec les élèves les parents, Communauté éducative, IPR, Municipalité, UGSEL
- La presse et les radios locales, le journal AS, site Internet

IV - BILANS, RESULTATS :

Bilan quantitatif :

- Nombre d'élèves ; Nombre de licenciés Garçons, Filles
- Nombre de professeurs;
- Pourcentage de pratiquants par rapport à l'effectif ;
- Nombre de licenciés par enseignant,
- Evolution du nombre de pratiquants sur plusieurs années
- Tableau des statistiques de participants par activité et par catégorie
- Tout élément statistique susceptible d'apporter un supplément d'information :
- Nombre de jeunes juges ou arbitres formés....etc....

Bilan qualitatif :

- Analyse des résultats sportifs et du palmarès de l'année écoulée
- Analyse des résultats sur le plan éducatif :
- Nombre de jeunes participants à l'organisation de l'AS etc...

Bilan financier :

- Ressources ; Cotisations élèves ;
- Subventions ; Remboursements UGSEL
- Dépenses ; Transports ; Licences ; Investissements matériel sportif

V - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE SUIVANTE :

....

ANNEXE :

Nature des textes	Référence	Objet
C du 20/03/1969 C du 04/12/1969	(P 508) (P 510)	Accompagnement et Encadrement des équipes, (un élève responsable junior au moins)
C 77-246 et 77-336 du 20/09/1977		Ouvertures (statut type)
C 80-019 et 80-03 du 10/01/1980	BO n°3 du 24/01/90 (p528)	Organisation et fonctionnement des AS, mercredi réservé à l'AS, 3 h = 4 effectives, tous les jours ouvrables.
Loi 84-610 du 16/07/1984		Affiliation UNSS UGSEL
NS 84-309 du 07/08/1984	BO 33 du 20/09/1984 (p511)	Participation des personnels enseignants à l'AS, forfait de 3 h indivisibles
NS 86-101 du 05/03/1986	BO n°10 du 13/03/1986 (p512)	Utilisation de véhicules personnels, à titre exceptionnel.
D 86-495 du 14/03/1986	BO n°13 du 03/04/1986 (p516-517)	Dispositions statutaires pour les AS
D 87-473 du 01/07/1987	BO JetS du 22/07/1987 (p518-519)	Surveillance médicale des APS, certificat médical obligatoire.
NS n° 87-379 du 01/12/1987	BO n°45 du 17/12/1987 (p 520-523)	Organisation du sport scolaire dans les AS, projet cohérent avec ceux d'EPS et d'établissement.
I n°91-036 du 12 février 1991	Loi du 28 juin 1989	Prévention répression du dopage
C 95-050 du 03/03/1995	BO n°11 du 16/03/1995 (p524)	Documents obligatoires pour la pratique du sport scolaire. (Licence AS, Certificat médical, autorisation parentale
C n° 96-249 du 25/10/1996	BO n°39 du 31/10/1996 (p546)	Rôle du chef d'Etablissement dans les AS
C 25 avril 2002		Le sport scolaire à l'école au collège au lycée
C 27 janvier 2004	Encart BO n°6 du 05/02/2004	Préparation de la rentrée 2004 dans les E C L
Décret et arrêté du 12 février 2007.	BO n°8 du 22 février 2007	Obligation de service des enseignants.